

## UNIVERSITÉ DE MONCTON

97<sup>e</sup> réunion du

## SÉNAT ACADEMIQUE

les 9 et 10 novembre 1987

13 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

## PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,  
président  
Fernand Arsenault  
Samuel Arseneault  
Jean-Marie Binot  
Lorraine Y. Bourque  
Armand Caron  
Mona Chamberlain  
Denis Chamberland  
Nathalie Chiasson  
Gregory D'Souza  
Léandre Desjardins  
Jeannette Doucet  
Yvon Fontaine  
Georges François  
Rémi Hébert  
Christophe Jankowski  
Jean Ladouceur  
Caroline Lanteigne  
Louis Lapierre  
Roland G. LeBel  
Léonard J. LeBlanc  
Edgar Léger

## PRÉSENTS

Albert Lévesque  
Claude Loiseau  
Gary Long  
Clément Loubert  
Colette Martin  
Ronald Pettigrew  
Marielle Préfontaine  
Arsène Richard  
Thomas Richard  
Omer Robichaud  
Victor Ross  
Rodolphe Savoie  
Marie-Thérèse Séguin  
Néré St-Amand  
Emilien Vermette  
Francis Weil  
Paul-Emile Benoit, invité  
Normand Carrier, invité  
Médard Collette, invité  
Louis Malenfant, invité  
Jean-Guy Rioux, invité  
Viateur Viel, invité  
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Claude Morin, Narendra Srivastava et Vance Toner

ABSENTS: Gérald Boudreau et Ihssane Bouhtiauy

## TABLE DES MATIERES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT .....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	5
6.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-870820 .....	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL .....	5
	7.1 SAC-870820 .....	5
	7.11 (7.3) Développement universitaire .....	5
	7.12 (7.4) Rue de l'Université; boulevard Wheeler .....	6
	7.13 (7.5) Procédure de sélection des cadres: rapport du comité spécial .....	6

7.14 (9.6) Comité d'attestation d'études: nomination d'un étudiant ou étudiante .....	7
7.15 (10) Rapport de l'École d'éducation physique et de loisirs .....	7
7.16 (10) Discussion du rapport de l'École des sciences forestières .....	7
7.17 (15.1) Rapport relatif à la procédure d'inscription .....	8
7.2 SAC-870512 .....	9
7.21 (7.4) Résolution 07-SAC-870512: Comité sur les normes linguistiques .....	9
8. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION.....	9
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES.....	10
9.1 Éducation permanente .....	10
9.2 Sciences sociales .....	11
9.3 Administration .....	11
9.4 Sciences et génie .....	11
9.5 Éducation .....	12
9.6 Sciences forestières .....	13
9.7 Droit .....	13
9.8 ÉNEF .....	13
9.9 Sciences infirmières .....	15
7.15 Rapport de l'École d'éducation physique et de loisirs (suite) .....	16
9.9 Sciences infirmières (suite) .....	16
10. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DES PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES..	18
11. RAPPORT SUR LES SUBVENTIONS DE CONTREPARTIE.....	20
12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES.....	22
13. CALENDRIERS UNIVERSITAIRES 88-89 ET 89-90.....	23
14. EFFECTIFS ÉTUDIANTS (AUTOMNE 87) .....	26
15. AFFAIRES NOUVELLES.....	26
16. PROCHAINE RÉUNION.....	27
17. CLOTURE.....	27
ANNEXES .....	28
ANNEXE A: Procédure de sélection des cadres: rapport du comité spécial .....	29
ANNEXE B: Rapport relatif à la procédure d'inscription .....	50
ANNEXE C: Rapport du Comité conjoint de la planification .....	56
ANNEXE D: Rapport du Comité des programmes .....	59
ANNEXE E: Rapport de l'École d'éducation physique et de loisirs .....	134

ANNEXE F: Rapport du Comité d'étude des programmes pluridisciplinaires .....	137
ANNEXE G: Calendriers universitaires 88-89 et 89-90 .....	141
ANNEXE H: Effectifs étudiants (automne 1987) .....	145

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT**

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 13 h 5. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Il explique que la réunion sera ajournée à 18 h pour reprendre à 8 h 30 le lendemain matin.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation. Il précise que les personnes suivantes se sont excusées: Claude Morin, Narendra Srivastava et Vance Toner. M. Léandre Desjardins sera en retard. Il présente les nouveaux membres: Nicole Chiasson, étudiante au CUM; Rémi Hébert, étudiant au CUS et Caroline Lanteigne, professeure au CUS.

**3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

D'après le Secrétaire, tout est conforme.

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Lettre de Christophe Jankowski (1987 08 28) relative à la nomination de professeur associé. Une lecture a été faite au BDS et il a été décidé de la référer au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. M. Jankowski en a été informé.

4.2 Une lettre de félicitations (1987 09 11) a été envoyée, à la demande du Sénat, au Lieutenant-gouverneur de la Province.

4.3 Lettre de Viateur Viel (1987 09 16) relative à une recommandation du Comité d'appel.

4.4 Lettre de Christophe Jankowski (1987 10 19) dans laquelle il demande de mettre à l'ordre du jour a) un bref rapport sur les subventions de contrepartie et b) CES - définition aux Statuts et règlements. Le premier point a été mis à l'ordre du jour. Le BDS a référé le deuxième point au Secrétaire. M. Jankowski en a été informé.

4.5 Lettre de Christophe Jankowski (1987 10 19) relative à un avis de dépôt de documents au Sénat de mars 1988. Les documents sont les suivants:

- La FESR et la promotion de la recherche. Création d'espaces de recherche, reconnaissance des groupes de recherche.
- Documents-cadres de la FESR: protocole de fonctionnement, modalités.
- Modifications (Statuts et règlements concernant la FESR).

4.6 Lettre du Secrétaire du Sénat (1987 10 23) adressée à M. Jankowski en réponse à ses trois missives.

4.7 Lettre d'Arsène Richard (1987 10 05) relative à la procédure pour la sélection des cadres.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 01-SAC-871109

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Jeannette Doucet

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis."

Vote unanime ADOPTÉ.

**6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-870820**

RÉSOLUTION 02-SAC-871109

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Marie-Thérèse Séguin

"Que le procès-verbal SAC-870820 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL**

7.1 SAC-870820

7.11 (7.3) Développement international

Léonard J. LeBlanc se réfère à l'annexe A du procès-verbal SAC-870820. Il s'agit d'adopter l'énoncé de principe. Il fait lecture de l'énoncé de principe. "Je n'ai rien reçu par écrit depuis la dernière réunion, mais j'ai reçu des appuis verbaux."

RÉSOLUTION 03-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Lorraine Y. Bourque

"Que le Sénat adopte l'énoncé de principe sur le développement international."

Cet énoncé se lit comme suit:

Outre ses responsabilités à l'égard de la société dont elle fait partie, l'Université de Moncton considère la coopération au développement international en matière d'enseignement et de recherche comme partie intégrante du processus d'ensemble de l'éducation supérieure et encourage la sollicitation de projets de coopération internationale et de leur financement auprès d'agences subventionnaires extérieures.

Interventions

- Le mot "extérieures" n'exclut pas le financement en provenance de l'interne.

- Le Conseil des gouverneurs nous informe qu'un certificat en common law va être mis en place même si le programme n'a pas été accepté par la CESPM. Est-ce que cet énoncé va justifier ce genre de choses-là?
- Selon le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la CESPM se limite à formuler des recommandations pour le gouvernement provincial. Les universités sont autonomes; elles peuvent offrir les programmes qu'elles veulent. La CESPM ne peut interdire d'offrir le certificat en common law. Il n'y a aucune raison pour ne pas aller de l'avant avec ce programme.

Vote Pour 35

Contre 3

ADOPTÉ.

7.12 (7.4) Rue de l'Université; boulevard Wheeler

En ce qui concerne la rue de l'Université, Médard Collette explique qu'un Comité formé à cet effet est à l'oeuvre.

Pour ce qui est du boulevard Wheeler, le projet est le même. La phase actuelle est l'aménagement en avant de l'Aréna. La fin des travaux est prévue pour le mois d'août 1988.

Le pont pour les piétons a été déplacé. Il est maintenant situé en allant vers l'Aréna. C'est la Province qui s'en occupe.

7.13 (7.5) Procédure de sélection des cadres: Rapport du comité spécial  
(Voir l'annexe A)

M. le Président informe les membres qu'un document a été préparé. Il se dit prêt à entretenir une proposition de réception du document. Par la suite ledit document sera transmis au Conseil des gouverneurs. Il demande au Président du Comité de faire part des activités et de répondre aux questions des membres du Sénat. Il croit que le Conseil des gouverneurs sera heureux de recevoir ce document pour le guider.

RÉSOLUTION 04-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le rapport du Comité ad hoc pour la révision des procédures de sélection des cadres soit reçu et transmis au Conseil des gouverneurs à titre d'information, ensemble avec les commentaires que les membres du Sénat voudront faire séance tenante ou après la présente réunion."

Arsène Richard, président du Comité:

Nous avons reçu trois lettres de doyens, une lettre des membres féminins du Sénat, nous avons recueilli ce que le Sénat avait dit en comité plénier et nous avons bâti ce document avec ces informations. Il y a eu des discussions sur les mandats et les principes directeurs. M. Richard explique les principes directeurs et les modifications aux règles générales. Il invite les membres à poser des questions.



7.17 (15.1) Rapport relatif à la procédure d'inscription  
(Voir l'annexe B)

Viateur Viel donne les explications pertinentes. RÉSOLUTION

06-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre

"Que le rapport soit reçu et transmis au Secrétaire général pour les suites à donner."

Interventions

- La politique de contingentement est-elle venue au Sénat?
  - Non, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a demandé aux responsables de programmes de continger le moins possible; s'il y avait contingentement, qu'il y ait le plus d'étudiants possibles.
- Selon le C.A. de la FEUM, il y a nette insatisfaction face à la nouvelle formule d'inscription. "On attendait partout!"
- Le fardeau serait allégé si les tests de français étaient faits avant l'inscription.
- Quel rationnel sous-tend le contingentement? Il y a des raisons pédagogiques, il y a des raisons administratives. Les cours à 110 étudiants ne devraient pas exister. Comment peut-on vérifier l'apprentissage?
- Concernant les tests de français, c'est un cauchemar pour le Doyen. A Ottawa, l'horaire des cours est remis aux doyens en février; en mars aux étudiants.
- Concernant l'inscription en retard, il y a deux règlements universitaires: 5.3 et 24.3. Il y a possibilité d'amende. Soit qu'on impose une amende ou qu'on enlève ces règlements.
- L'inscription devrait se faire comme avant: la communication était plus efficace.
- Pour les cours contingentés, la priorité a été donnée aux étudiants de 4<sup>e</sup> année.
- Serait-il mieux de faire les tests de classements à l'Université ou à l'école?
- C'est ce qui est à l'étude présentement.

Vote Pour 37

Contre 1

ADOPTÉ.

PROPOSITION

Il est proposé par Francis Weil

"Sauf exception approuvée par le VRER, de faire en sorte que les étudiants puissent suivre les cours obligatoires."

Cette proposition ne reçoit aucun appui.

7.2 SAC-870512

7.21 (7.4) Résolution 07-SAC-870512: Comité sur les normes linguistiques

Interventions

- Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le Comité a l'intention de présenter un rapport à la prochaine réunion du Sénat.
- Un membre se dit désappointé qu'on retarde ce dossier.

## 8. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

(Voir l'annexe C)

RÉSOLUTION 07-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le Sénat lève la suspension concernant le programme de BA (majeure linguistique) et qu'il réfère ce projet au Comité conjoint de la planification pour lui donner la possibilité de reconsidérer cette recommandation."

Vote Pour 36

Contre 2

ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 08-SAC-871109

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Arsène Richard

"Que le procès-verbal du Comité conjoint de la planification (CCJ-871106) soit reçu."

PAUSE: 14 h 50

REPRISE: 15 h 5

Interventions

- Monsieur le Président demande au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de faire un sommaire de la situation concernant l'appréciation et l'évaluation des programmes existants.
- J'ai présenté au Comité conjoint de la planification un rapport sur l'appréciation et l'évaluation des programmes existants. Un résumé du rapport est distribué aux membres. La procédure suivie est celle adoptée au Sénat. Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente des acétates pour expliquer les principales règles de procédure. Le Comité conjoint me recommande de continuer le travail. L'information compilée a été faite par plusieurs personnes de différents secteurs de l'Université. Je suis reconnaissant de cette collaboration et du travail fait au vice-rectorat et surtout à Marielle Préfontaine.

- Les résultats de l'évaluation seront d'abord discutés avec les responsables des programmes et des doyens. Il faut vérifier toutes ces informations avec les experts de la discipline. Il y a lieu de travailler sur une nouvelle procédure systématique. Le Sénat en sera informé.
- C'est une oeuvre monumentale que ces appareils de l'évaluation. Je voudrais remercier et remercier l'architecte principale de ce travail, soit Marielle Préfontaine, aidée de Rita Eva Lapointe comme personne-ressource. On apprécie leur travail. (Applaudissements des membres).
- Un membre remercie le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'aller vérifier auprès des départements. Il faut qu'on se mette ensemble pour bien étudier et y aller avec délicatesse, de voir les premiers impliqués pour savoir si les analyses sont correctes. La devise pour le 25<sup>e</sup> anniversaire devrait être "qu'on fasse mieux et qu'on aille plus loin". J'encourage cette attitude positive.

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 09-SAC-871109

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Rodolphe Savoie

"Que les modifications au point 4.3.4 de l'annexe A du Guide pour l'appréciation et l'évaluation des programmes de premier cycle soient adoptées."

Ce point se lira comme suit:

S'il y a lieu qu'un programme soit réévalué par des experts externes ou avec leur participation, une liste appropriée d'évaluateurs externes sera préparée par le doyen ou directeur(trice) de qui relève le programme, après consultation avec l'unité responsable du programme. Cette liste sera soumise au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et ce dernier nommera un ou des évaluateurs externes.

Vote unanime ADOPTÉ.

## 9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe D)

### 9.1 Éducation permanente

RÉSOLUTION 10-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que la création du cours ED-4763 'Le braille comme moyen de communication' soit adopté."

Interventions

- Dans quel programme et à quel fin ce cours est-il créé?

- C'est pour ceux qui enseignent dans les écoles. Il ne fait pas partie d'un programme spécifique.

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 9.2 Sciences sociales

##### RÉSOLUTION 11-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Georges François

"Que le Sénat adopte la création de 15 nouveaux cours et l'abolition de 15 cours de sociologie."

##### Interventions

- Quelle est l'économie du changement?
- L'argument principal est le changement dans le personnel au département de sociologie. Cela touche surtout les options.

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 9.3 Administration

##### RÉSOLUTION 12-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jean Ladouceur

"Que les modifications aux programmes de MBA comprenant la création de 6 nouveaux cours et l'abolition de 6 cours soient adoptées;

que les cours AD-3360 et AD-3380 soient créés et que les cours AD-3365 et AD-4365 soient abolis au programme de BAA."

##### Intervention

- Selon le Doyen, il s'agit de deux types de maîtrise. Les étudiants qui ont fait le BAA s'inscrivent au Profil I; les autres, au Profil II.

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 9.4 Sciences et génie

##### RÉSOLUTION 13-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Néré St-Amand

"Que le Sénat adopte la création de 6 nouveaux cours et l'abolition de 6 cours de biochimie."

Vote unanime ADOPTÉ.

RÉSOLUTION 14-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre

"Que les modifications aux programmes de spécialisation, majeure et mineure en biologie comprenant la création de 10 nouveaux cours et l'abolition de 10 cours soient adoptées."

Interventions

- Quelles sont les raisons qui ont motivé ce changement?
- Les programmes de spécialisation et de majeure existent déjà depuis un bon bout de temps; on voulait mettre les choses à jour. C'est le produit d'une étude de longue haleine.
- Comment expliquer le nombre de crédits réduits? Il y a peu de place pour les cours de formation générale.
- Pour le cours de spécialisation, l'étudiant suit 24 crédits de cours à l'extérieur; pour la majeure, 27 crédits sont à l'extérieur. Ce n'est pas encore tout à fait ce qu'on souhaite.
- Sommes-nous en train de créer quatre sortes de programmes?
- L'étudiant qui fait un baccalauréat en biologie choisit un cours de chacun des blocs pour ne pas se surspécialiser. La note au bas de la page 25 explique que parmi les 56 crédits à option en biologie, l'étudiant ou l'étudiante doit inclure au moins un cours de chacun des quatre blocs de cours à option en biologie, ainsi que six crédits de cours de niveau 4000.

Vote                    Pour 37    Contre 1    ADOPTÉ.

9.5 Éducation

RÉSOLUTION 15-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Pour être admissible au BEd (programme A), l'étudiant devra maintenir une moyenne cumulative minimale de 2.5 dans son premier baccalauréat et dans le champ des concentrations ou de la spécialisation.

Les étudiantes et les étudiants inscrits au BEd (programme A) devront obtenir une moyenne pondérée et cumulative d'au moins 2.5 dans leur programme pour être admis au stage ED-4130 et pour postuler le diplôme."

"Que le cours ED-6358 soit créé et que le cours ED-6370 soit aboli."

Vote                    Pour 37    Contre 1    ADOPTÉ.





Proposition principale telle qu'amendée

"Que le nouveau programme d'internat coopératif en diététique et études familiales soit adopté. Dans la mesure qu'un financement additionnel et adéquat est et demeure disponible."

RÉSOLUTION 20-SAC-871109

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que la création du cours NF-1991 entre en vigueur en janvier 1988."

Vote unanime ADOPTÉ.

#### 9.9 Sciences infirmières

- Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a commencé à donner les explications sur les modifications au programme de baccalauréat en sciences infirmières.
- Question de privilège. Serait-il possible de reprendre l'étude de ce dossier demain matin?

RÉSOLUTION 21-SAC-871109

Il est proposé par Edgar Léger et appuyé par Jean-Marie Binot "Que la séance soit ajournée."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 17 h 50.

Reprise demain à 8 h 30.

Le 10 novembre 1987

**PRÉSENTS**

Louis-Philippe Blanchard,  
président  
Fernand Arseneault  
Samuel Arseneault  
Jean-Marie Binot  
Lorraine Y. Bourque  
Armand Caron  
Mona Chamberlain  
Nathalie Chiasson  
Gregory D'Souza  
Léandre Desjardins  
Jeannette Doucet  
Yvon Fontaine  
Georges François  
Rémi Hébert  
Christophe Jankowski  
Jean Ladouceur  
Caroline Lanteigne  
Louis Lapierre  
Roland G. LeBel  
Léonard J. LeBlanc  
Edgar Léger

**PRÉSENTS**

Albert Lévesque  
Claude Loiseau  
Gary Long  
Clément Loubert  
Colette Martin  
Ronald Pettigrew  
Marielle Préfontaine  
Arsène Richard  
Thomas Richard  
Omer Robichaud  
Victor Ross  
Rodolphe Savoie  
Marie-Thérèse Séguin  
Néré St-Amand  
Vance Toner  
Emilien Vermette  
Francis Weil  
Paul-Emile Benoit, invité  
Médard Collette, invité  
Louis Malenfant, invité  
Jean-Guy Rioux, invité  
Viateur Viel, invité  
Gilles Long, secrétaire

**EXCUSÉS:** Denis Chamberland, Claude Morin et Narendra Srivastava

**ABSENTS:** Gérald Boudreau, Ihssane Bouhtiauy et Normand Carrier

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 8 h 40. Il demande de reprendre la rubrique 7.15.

7.15 Rapport de l'École d'éducation physique et de loisirs  
(Voir l'annexe E)

RÉSOLUTION 22-SAC-871109

Il est proposé par Rodolphe Savoie et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que le rapport de l'École d'éducation physique et de loisirs soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.9 Sciences infirmières (suite)

RÉSOLUTION 23-SAC-871109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jeannette Doucet

"Que les modifications aux nouveaux programmes de sciences infirmières soient adoptées."

Interventions

- Quelle est la définition de formation générale? Au premier cycle, où est la formation générale? A la page 61, au milieu de la page, il faudrait ajouter ou tout autre cours approuvé par le directeur du département après "choisir 3 crédits parmi les cours suivants".
- Un amendement n'est pas nécessaire, le ou la responsable du programme a la possibilité d'ajouter à la liste. Pour la formation générale il y a treize crédits au choix, cela rencontre les exigences du Sénat. Le règlement actuel ne précise pas le nombre de crédits pour des cours de formation générale. Il y a aussi les cours au choix qui contribuent à la formation générale.
- Est-ce que le Comité des programmes a pensé au programme professionnel? On a tendance à allonger les quatre années en ajoutant une ou deux sessions à l'été.
- Le précédent a été créé, les stages cliniques s'ajoutent.
- Il y a 85 crédits de cours NG, le reste des crédits sont des cours de service, soit 50 crédits, qui contribuent à la formation générale. Nous avons une association qui exige un certain nombre de cliniques; nous sommes obligées d'avoir des sessions de printemps.
- Y a-t-il des frais encourus pour ces sessions additionnelles?
- C'est supporter par le budget de l'Université de Moncton.
- Et pour les frais de scolarité?
- Il n'y a pas de frais additionnels.
- Dans toutes les listes à option, on devrait inscrire EN-1000 au lieu de EN-1011 etc... En première année du programme on a laissé tomber le laboratoire de biologie?
- Nous avons pris en considération les nouveaux cours qui allaient être acceptés.
- Selon le VRER, il s'agit du même programme qu'en 1984 avec de légers ajustements. Est-ce que cette philosophie du programme continue d'être là ou en avons-nous une nouvelle? Concernant l'accréditation, est-ce que le programme répond aux normes d'accréditation?
- Nous avons gardé la même philosophie. Nous répondons aux exigences d'accréditation de la Province et nous nous préparons pour celles du Canada.
- On ne doit pas se faire dicter par l'extérieur ce que l'Université a à faire; que fait-on pour protéger l'autonomie de l'Université?

Vote

unanime

ADOPTÉ.

- Dans le rapport du CPR, on a introduit plusieurs concepts. Il demande au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche que le Comité se penche sur cette question. L'implication est d'une part faite par les étudiants. Quelle reconnaissance donne-t-on aux professeurs qui supervisent les travaux?
- Je suggère de résumer la philosophie qui a dicté ces changements dans les programmes. On sauverait beaucoup de temps.
- Il va falloir qu'on en vienne à nous donner un peu plus de substance. En 1982, nous avons beaucoup plus de documents. On aimerait savoir en quoi ça change l'économie.
- Le message est reçu, nous en mettrons plus à la prochaine **réunion**.

#### 10. RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DES PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES

(Voir l'annexe F)

Léandre Desjardins, président du Comité, précise que des consultations ont été faites. L'information formelle résultant de ces consultations venait des assemblées facultaires et des conseils de faculté. Malheureusement pour les membres du Comité, le mandat avec lequel nous avons travaillé était surtout questionné par les facultés. Les facultés réagissaient au mandat reçu. Avant de reprendre les négociations, nous avons préféré revenir au Sénat avant de poursuivre notre travail.

#### RÉSOLUTION 24-SAC-871109

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Omer Robichaud

"Que le rapport du Comité d'étude des programmes pluridisciplinaires soit reçu."

#### Interventions

- Il y a un malaise, on s'inquiète du temps qu'on a fait consacrer à des personnes pour un travail non prioritaire. Est-ce qu'il y avait vraiment des problèmes sérieux? Je me demande si on ne devrait pas se donner un mot d'ordre! s'il y a un problème, s'adresser à la faculté concernée.
- Quand on adopte de recevoir un rapport, est-ce que c'est fini après?
- S'il n'y a pas de suite à donner, le document appartient au Sénat. S'il y a une résolution après la réception, on peut y donner suite. Le Sénat pourrait refuser de recevoir le rapport et le retourner au Comité.
- Si le Sénat s'était trompé en donnant ce mandat? Il y a des démarches qu'il faudrait identifier. Il y aurait possibilité de reprendre pour donner un nouveau mandat.





RÉSOLUTION 26-SAC-871109

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Colette Martin

"Que le rapport sur les subventions de contrepartie soit reçu."

Interventions

- Il serait utile que la Faculté des études supérieures et de la recherche envoie une liste de ce que vous avez reçu aux facultés afin d'en vérifier le décompte.
- Nous avons la liste mais nous ne possédons pas les subventions administrées par les professeurs, par les groupes de recherche et les instituts.
- Nous savons qu'il y a une intention de vouloir créer des centres d'excellence au Canada; qu'est-ce que vous en pensez?
- Cela n'a rien à faire avec les subventions de contrepartie. Le gouvernement fédéral favorise la création de centres d'excellence. Ce concept ne peut pas favoriser les petites universités. On doit se battre pour avoir notre place, je ne démontre pas d'optimisme sur le bienfait des centres d'excellence.
- Ce changement de politique du fédéral peut avoir du bon et du mauvais dépendant de la réforme fiscale. Est-ce que les entreprises vont être intéressées à investir dans la recherche universitaire? Si on court après les entreprises privées pour faire fonctionner les programmes, cela peut devenir une situation très dangereuse. Il faut voir à ce que l'indépendance de l'Université ne soit pas érodée.
- Je partage les points de vue de M. Jankowski. Les petites universités sont défavorisées par ce nouveau programme. Je crois qu'une chose est évidente, c'est que les universités s'y opposent de façon catégorique. Sur la question des centres de recherche, les autres universités sont contre; la réaction est vive. Il faut supporter l'excellence là où elle existe et non créer des centres d'excellence. On ne peut pas faire fonctionner une université avec l'appui financier du secteur privé. Il y a beaucoup de recherche qui se fait dans les universités et dans le secteur privé. Le problème est sérieux et on en discute au niveau des commissions internes. Par exemple, le président du CRSNG a présenté des statistiques qui frappent beaucoup. Il y a 10 000 chercheurs qui veulent faire de la recherche; 6 500 sont supportés par le CRSNG. Seulement 650 pourront profiter des 90 millions supplémentaires du gouvernement fédéral.
- Où se situe notre université par rapport aux autres universités des Maritimes?
- L'Université de Moncton est en perte de vitesse si on la compare aux autres universités. Sur le tableau des sommes reçues en subventions à la recherche, on se situe au cinquième rang. Sur le total reçu pour la recherche et l'octroi per capita par étudiant, nous sommes à l'avant-

dernière place. J'ai cru bon d'envoyer ce tableau aux doyens, directeurs et dsp. Nous allons avoir un débat sur cela.

- En ce qui concerne la création des centres d'excellence, je ne suis pas d'accord avec M. Jankowski. Je crois que si on part de cette idée, on ne percera pas. On doit essayer, et que dans certains domaines, on puisse bâtir un centre d'excellence.
- Concernant la recherche et la production de la recherche, s'il devait y avoir une commission royale, ce devrait être pour cela. Il faut être reconnu; appartenir à un réseau de recherche cela génère de la recherche. Nous n'avons pas l'infrastructure pour produire la recherche. Nous n'avons pas de programmes de doctorat. Je souhaite qu'il y ait une commission d'enquête sur ce point.
- Nous avons une discussion plus large que j'avais prévue. La place de la recherche pure est de plus en plus compromise. Je ne crois pas que je sois si pessimiste pour un centre d'excellence. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire des démarches.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

## 12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Monsieur le Président donne les recommandations du Comité tout en faisant un sommaire des notes biographiques.

### NOM

### DOCTORAT D'HONNEUR

CUS: le 14 mai 1988

Rose-Marie Landry

Musique

CUSLM: le 15 mai 1988

Bertin F. Nadeau

Finance

CUM: le 21 mai 1988

Pierre Juneau

Communications

Frank McKenna

Science politique

Naomi Griffiths

Histoire

Bernard Poirier

Lettres

Concernant les professeurs émérites, ils ont déjà été proposés l'an passé.

Il s'agit de:

Père Clément Cormier

Philosophie (à titre posthume)

Aurèle Young

Économie



- Je suis pour l'excellence; on se fait la charge dure. Je suggère que les journées d'étude soient comptabilisées. C'est un gros inconvénient de commencer les cours et de faire l'inscription avant la Fête du Travail. Je suggère de commencer après la Fête du Travail. Le 3 janvier pour recommencer, je crois que c'est trop tôt. C'est le temps des fêtes, il y a une certaine valeur et c'est très difficile; on devrait s'en tenir au 5.
- Concernant la qualité des étudiants, il y a une anglophone de St-Jean qui fait du recrutement et on lui a demandé où étaient les meilleurs étudiants? Elle a répondu à l'Université de Moncton. Nos étudiants sont donc mieux préparés, mieux adaptés.
- Que l'inscription soit avant ou après la Fête du Travail, il y aura toujours des retards.
- On doit avoir un certain nombre de jours à chaque semestre. En examinant le nombre de lundis, il y a plusieurs professeurs qui donnent des cours le lundi et qui sentent qu'ils ont moins de cours. Pour 1988-89, il n'y a pas de problèmes. Cette année il semble que la date limite pour changement de programme sans mention au dossier soit trop tôt dans l'année. Est-ce que pour 88-89, ce ne serait pas le cas?
- Les dates d'entrée et de sortie me préoccupent. Il me fait de la peine de voir que nos étudiants seront une semaine en retard pour compétitionner pour le marché du travail. Nous devons avoir un consensus d'une journée de début et de fin. Cette question devrait être amenée à la réunion de la conférence des recteurs des universités canadiennes.
- Il est vrai qu'on finit une semaine plus tard. Si vous nous donnez des paramètres différents, nous ferons les calendriers en conséquence.
- Combien de professeurs peuvent donner des cours avant la Fête du Travail. On doit reprendre les cours. Il y a une incohérence entre le calendrier de 88-89 et celui de 89-90.
- Il serait plus logique de comptabiliser les journées d'étude ou de les redéfinir. Les étudiants ont une gestion personnelle de leur temps. Il devrait y avoir une comptabilité comparable pour le calendrier du printemps et de l'été.
- Les journées d'étude sont importantes, il faut les garder. On devrait raccourcir la session. Il est très difficile de trouver de l'emploi. On devrait raccourcir pour finir plus tôt mais sans enlever les journées d'étude. Le 3 janvier, c'est trop tôt pour débiter, surtout pour ceux de l'extérieur.
- Le calendrier est préparé à partir des principes établis par le Sénat. Le document est consistant avec les politiques et décisions du Sénat.
- Est-ce que dans les politiques, on ne comptabilise pas les journées d'étude? Est-ce qu'on a voté? Est-ce qu'on peut les changer?



M. le Président: En février, il y aura un projet qui va élaborer des principes; il y aura un calendrier qui suivra. Une décision sera prise et elle sera mise en application.

- Il faut considérer que le début et la fin de l'année sont importants. On devrait faire comme d'autres universités et comptabiliser le nombre de semaines.
- Au prochain Sénat, le 15 février, nous reviendrons. Les demandes d'admission ne nous empêcheront pas de fonctionner.
- La tendance du calendrier favorise l'excellence et d'un autre côté le laisser-aller. On veut corriger; le début de l'année devrait être vers le 14 septembre. On veut l'excellence aussi.

#### 14. EFFECTIFS ÉTUDIANTS (AUTOMNE 1987)

(Voir l'annexe H)

RÉSOLUTION 32-SAC-871109

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Mona Chamberlain

"Que les statistiques sur les effectifs étudiants (automne 1987) soient reçues."

- Il semble y avoir des problèmes à l'École des sciences forestières, l'École de droit, l'Éducation permanente à Edmundston et la Faculté des sciences et de génie. Certains programmes sont en perte de vitesse; il faudrait revoir ces quatre situations.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

#### 15. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le Président dit qu'il y a un projet de médaille et un projet de logo sur le métier. Il fait distribuer aux membres du Sénat une copie du "Projet d'identité visuelle pour l'Université de Moncton". Il précise qu'il y a une consultation assez large qui se fait.

Interventions

- D'après le procès-verbal du Conseil, celui-ci envisage de donner une médaille d'honneur? Il y a aussi une résolution pour dire le Notre Père avant le début de l'assemblée. Je n'ai rien contre cela, mais on recule de vingt ans. Il faut élargir à un caractère universel.
- A la dernière réunion du Conseil, on reconduit le mandat de cinq membres. On nous avait pourtant assuré que, lorsqu'il y aurait d'autres nominations, on s'assurerait d'une répartition plus égale. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait cette fois-ci?
- Président: Au Conseil, il y a certaines personnes qui sont désignées par des groupes. L'autre partie, c'est le Conseil qui les nomme. Les personnes qui ont été

reconduites étaient là depuis deux ans. Le Président du Conseil pourrait vous donner plus de détails.

- Est-ce qu'on peut considérer qu'on en tiendra compte?
- Ces questions devraient être posées au Président du Conseil.
- Il faudra étudier ces questions de manière distincte.  
Par exemple, les personnes qui reçoivent un doctorat honorifique, l'identification visuelle, la rue de l'Université et la médaille d'honneur.

**16. PROCHAINE RÉUNION**

RÉSOLUTION 33-SAC-871109

Il est proposé par Collette Martin et appuyé par Néré St-Amand

"Que la prochaine réunion du Sénat soit le 15 février à 9 h."

Vote unanime ADOPTÉ.

**17. CLOTURE**

RÉSOLUTION 34-SAC-871109

Il est proposé par Néré St-Amand

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 12 h 20

Contresigné le \_\_\_\_\_

Louis-Philippe Blanchard  
Président

Gilles Long, secrétaire